

PROJET D'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale de l'Association a adopté le 25 juin 2001 un projet d'association. Ce texte de référence, préparé par le groupe de travail « pédagogie-éthique », est le complément de la charte publiée en 1997. Voici un nouvel appui pour les projets d'établissement et pour le développement d'une politique de la qualité.

Une finalité

Aider des personnes en difficulté à pouvoir vivre une espérance : ceci implique un engagement qui se fonde sur le respect de la personne dans son individualité et son mystère, sont droit à la vie, sa dignité et sa liberté.

Des objectifs généraux

Dans la continuité de la Congrégation des Sœurs de la Croix, l'Association Adèle de Glaubitz se veut ouverte aux réalités sociales, en mettant ses compétences au service des besoins dans ce domaine.

D'ores et déjà, elle prend en charge :

- Des personnes handicapées mentales allant des cas les plus lourds (polyhandicapés), aux déficients mentaux légers avec troubles du comportement et de la conduite,
- Des personnes présentant des troubles de la personnalité, voire autistes,
- Des personnes handicapées sensorielles : malentendantes, mal voyantes, plurihandicapées,
- Des enfants et adolescents en difficultés familiales ayant développé des troubles de l'adaptation,
- Des personnes malades ou âgées.

Suivant les nécessités propres à chaque étape de la vie, l'Association s'engage à considérer la personne en charge dans sa globalité de ses besoins, proposer des modalités de vie qui respectent la dignité et la liberté de chacun, offrir toutes les prestations nécessaires pour préparer ou maintenir une intégration sociale de bonne qualité.

Responsable de la bonne gestion du patrimoine, l'Association a le souci de l'adapter pour la qualité de vie des personnes. Tout développement doit être réfléchi en fonction des objectifs portés par l'Association.

L'Association se donne à elle-même pour objectifs de développer une culture d'association bénéfique aux usagers comme aux différents acteurs, salariés et bénévoles, susciter chez l'ensemble des administrateurs le souci d'une permanente recherche de cohérence et d'innovation.

Des objectifs opérationnels

.....

Afin de garantir des prestations de qualité, l'Association s'engage à confier l'exécution des prises en charge à un personnel compétent respectant les valeurs de l'Association ; associer les familles et les membres actifs de l'environnement naturel aux actions à entreprendre ; promouvoir dans toutes les structures, des procédures d'évaluation, de façon à vérifier la pertinence des prestations, le respect des règles éthiques énoncées dans la charte de l'Association Adèle de Glaubitz.

Pour le développement d'une culture d'association, l'Association s'engage à mettre en place, comme instances de réflexion et de proposition, des groupes de travail réunissant membres de l'Association et professionnels.

L'Association s'engage à faire une place aux usagers et à leurs familles dans des instances de l'Association, et à leur donner la parole pour l'élaboration des choix politiques.

L'Association s'engage à susciter les échanges et la collaboration entre les membres de l'Association et les représentants des autres instances du secteur ainsi qu'à favoriser les projets de partenariats et le travail en réseau.

Adopté en Assemblée Générale du 25 juin 2001